

Association Jean-Cloud
Adresse 1 Allée d'Athéna
69100 VILLEURBANNE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 12.12.2019

Le 12/12/2019 à 18 heures, les fondateurs de l'association Jean-Cloud se sont réunis en assemblée générale constitutive au 1 allée d'Athéna, 69100 Villeurbanne.

Sont Présents :

Adrian Amaglio, 1 allée d'Athéna, 69100 Villeurbanne
Théophile Lemarié, 46 grande rue de la Croix Rousse, 69004 Lyon

L'assemblée générale désigne Adrian Amaglio en qualité de président de séance et Théophile Lemarié en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du collège :

- Amaglio, Adrian, français, résident au 1 allée d'Athéna, 69100 Villeurbanne, membre du collège.
- Lemarié, Théophile, français, résident au 46 grande rue de la Croix Rousse, 69004 Lyon, membre du collège.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 12.12.2020.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.